

INSCRIPTION

BASE DU MONTAGE SOLAIRE



	Module	Dates*	Frais*
			CHF
<input type="checkbox"/>	Base du montage solaire	27, 28, 29, 30 et 31 mars 2023	1'490.-
	Base du montage solaire	04, 05, 06, 07 et 08 septembre 2023	1'490.-
	Base du montage solaire	06, 07, 08, 09 et 10 novembre 2023	1'490.-
	Base du montage solaire	27, 28, 29, 30 novembre et 1er décembre 2023	1'490.-

*Dates et prix sous réserve de modifications

Lieu des cours: Centre de formation Polybat, Les Paccots

Délai d'inscription pour des modules individuels: 30 jours avant le 1er jour de formation

Retour des inscriptions par fax au 021 948 20 42 ou par email à l'adresse aurelie.aubry@polybat.ch

Nom et prénom

Lieu, date

Signature

L'utilisation du masculin sous-entend toujours aussi le féminin.

Nom et prénom

Adresse

Date de naissance

Lieu d'origine

Email

Tél. privé

Tél. mobile

Raison sociale et adresse de l'employeur

Membre

Enveloppe des édifices

SESE

PAVIDENSA

APSFV

VSR

Adresse de facturation

participant

employeur

Formations professionnelles terminées

Formations continues fréquentées

Remarques

Délai d'inscription

30 jours avant le 1er jour de formation

Joindre

- une photo d'identité au format passeport
- attestation EPlAc (si inscription sans EPlAc)

Les inscriptions seront traitées en fonction de leur date d'entrée. Une confirmation de participation sera envoyée après l'échéance d'inscription.

Les cours de formation supérieure organisés par le centre de formation Polybat donnent droit à des réductions pour les entreprises membre de la CCT toiture et façade. Ces réductions sont validées et remboursées par Enveloppe des Edifices Suisses. Les demandes de remboursement doivent être envoyées avec la facture de la formation, un bulletin de versement pour le remboursement et la preuve de paiement (selon CCT annexe 2, art. 4) à l'adresse suivante : Enveloppe des Edifices Suisses, Lindenstrasse 4, 9240 Uzwil.

Les participants résidant depuis au moins 2 ans dans un canton signataire de l'accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées (AESS) peuvent demander un remboursement des frais de cours.